

MAIRIE DE CHAPONNAY  
69970 CHAPONNAY  
(RHÔNE)

Tél. 04.78.96.00.10

## DECISION DU MAIRE

**OBJET : Signature d'un bon de commande pour une prestation juridique - rénovation de l'ancienne salle des fêtes et réhabilitation du Château**

Le Maire,

Vu la délibération n°2020-23 du 28 mai 2020, confiant au maire, Raymond DURAND, pour la durée de son mandat, les délégations prévues à l'article L.2122-22 du CGCT, 4ème point,

Vu l'article R.2123-1 du code de la commande publique,

Considérant la nécessité de signer un bon de commande pour l'accompagnement juridique dans les deux procédures de passation de marché de travaux des opérations suivantes :

- la rénovation de l'ancienne salle des fêtes en médiathèque et locaux associatifs
- la réhabilitation du Château en centre culturel

Considérant la proposition financière d'accompagnement juridique établie par le Cabinet d'avocats LENTILHAC - AVOCATS (69001 LYON) pour un montant d'honoraires de 5 040,00 € TTC, soit pour les deux opérations, une somme forfaitaire de 10 080,00 € TTC,

### DECIDE

- Article 1 : La signature d'un bon de commande pour une prestation juridique avec le Cabinet d'avocats LENTILHAC - AVOCATS (69001 LYON) pour un montant d'honoraires de 5 040,00 € TTC, soit une somme forfaitaire de 10 080,00 € TTC, dans le cadre des deux procédures de passation de marché de travaux.

- Article 2 : Le responsable des services est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera : transmise en préfecture du Rhône, à Monsieur le comptable public, publiée sur le site internet de la collectivité et notifiée à l'entreprise.

CHAPONNAY, le 01-09-2023,

Le Maire,  
Raymond DURAND

